

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2017**

LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS
Boulevard FOUCAUD
81600 GAILLAC

Jean-François RICHARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

**23, BOULEVARD HENRI SIZAIRE
81100 CASTRES**

TEL : 05 63 59 20 96

FAX : 05 63 59 44 68

LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS

Association

Siège social : Boulevard Foucaud

81600 GAILLAC

53826609900018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Subventions reçues

L'annexe des comptes détaille les fonds dédiés reçues par l'association.

Sur la base des éléments disponible à ce jour, mon appréciation concernant les subventions reçues s'est fondé sur :

- L'obtention des éléments probants justifiant les montants accordés, les montants perçus, et les montants restant à recevoir ;
- L'analyse des conventions attribuant les fonds reçus et les conditions liées à ces attributions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit et fait preuve d'esprit critique.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTRES, le 25 mai 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.

Le Commissaire aux comptes
JEAN-FRANÇOIS RICHARD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	11 056	5 491	5 565	6 897	1 332	19.31	
	Autres immobilisations corporelles	7 092	4 610	2 482	1 590	892	56.07	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	18 149	10 101	8 048	8 488	440	5.19		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	19 380		19 380	21 930	2 550	11.63	
	Autres créances	152 625		152 625	240 084	87 459	36.43	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	207 297		207 297	122 644	84 653	69.02		
Charges constatées d'avance (3)	264		264	151	113	74.40		
Total III	379 566		379 566	384 809	5 244	1.36		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	397 714	10 101	387 613	393 297	5 684	1.45		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
PARTENAIRES
Tél 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise			257 319	257 319		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			16 085		16 085	
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			2 470		2 470		
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I			243 704	257 319	13 615	5.29	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges			42 436	36 085	6 351	17.60
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III			42 436	36 085	6 351	17.60	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			13 349	14 695	1 346	9.16
	Dettes fiscales et sociales			87 763	81 514	6 249	7.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			361	3 684	3 323	90.19
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV			101 473	99 893	1 580	1.58
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				387 613	393 297	5 684	1.45

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

101 473

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
PARTENAIRES ASSOCIÉS - AUDITEUR
Tél. 05 63 59 20 88 Fax 05 63 59 44 68

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services			519 766	415 757	104 009	25.02
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			106 382	256 538	150 156	58.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			11 948	16 189	4 242	26.20
Collectes						
Cotisations			3 045	2 955	90	3.05
Autres produits			5 163	729	4 433	607.90
Total I			646 304	692 168	45 865	6.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes			91 343	101 277	9 934	9.81
Impôts, taxes et versements assimilés			20 403	19 251	1 152	5.99
Salaires et traitements			385 516	411 950	26 434	6.42
Charges sociales			133 511	143 031	9 520	6.66
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 900	380	1 520	400.00
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions			6 351		6 351	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)			8 600	33	8 567	NS
Total II			647 625	675 923	28 298	4.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 321	16 246	17 567	108.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 89 20 96 - Fax 05 63 49 44 68
PARTENAIRE COMPTA AUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés			481	692	211	30.44
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			481	692	211	30.44
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées				574	574	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				574	574	100.00
2. Résultat financier (V-VI)			481	117	364	309.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			840	16 363	17 203	105.13
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			841		841	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			841		841	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 085	16 363	278	1.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			16 085	16 363	278	1.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			15 245	16 363	1 118	6.83
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)			647 625	692 860	45 235	6.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)			663 710	692 860	29 150	4.21
Solde intermédiaire			16 085		16 085	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS			16 085		16 085	

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
PARTICULIERS - ENTREPRISES - AGRICULTEURS
Tél : 05 63 94 68 96 - Fax : 05 63 59 44 68

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat				191	191	100.00
Prestations en nature	33 753		33 600		153	0.45
Dons en nature						
TOTAL	33 753		33 791		38	0.11
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	33 753		33 600		153	0.45
Personnel bénévole				191	191	100.00
Prestations						
TOTAL	33 753		33 791		38	0.11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 99 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 877		179
Installations générales agencements aménagements divers	1 594		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 217		1 281
TOTAL	16 689		1 460
TOTAL GENERAL	16 689		1 460

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 056	11 056
Installations générales agencements aménagements divers			1 594	1 594
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 498	5 498
TOTAL			18 149	18 149
TOTAL GENERAL			18 149	18 149

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 980	1 511		5 491
Installations générales agencements aménagements divers	4	160		164
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 217	229		4 446
TOTAL	8 201	1 900		10 101
TOTAL GENERAL	8 201	1 900		10 101

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 511				
Instal. générales agenc.aménag.divers	160				
Matériel de bureau informatique mobilier	229				
TOTAL	1 900				
TOTAL GENERAL	1 900				

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	36 085	6 351			42 436
TOTAL	36 085	6 351			42 436

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	829		829		
TOTAL	829		829		
TOTAL GENERAL	36 914	6 351	829		42 436
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 351	829		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	19 380	19 380	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 376	8 376	
Divers état et autres collectivités publiques	144 083	144 083	
Débiteurs divers	166	166	
Charges constatées d'avance	264	264	
TOTAL	172 268	172 268	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 349	13 349		
Personnel et comptes rattachés	37 038	37 038		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 046	34 046		
Autres impôts taxes et assimilés	16 679	16 679		
Autres dettes	361	361		
TOTAL	101 473	101 473		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La communauté de commune Tarn et Dadou met à la disposition de l'association Lou Pitchoun des locaux et diverses prestations. Elles sont évaluées dans leur ensemble à 33 752 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite prévue dans le cadre de la convention collective des Centres Sociaux et Socio-culturels. Un complément de provision pour charge de 6351 € a été comptabilisé au titre de cet exercice. le montant de la provision pour pension au 31/12/2017 s'élève à 42 436 €.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable

Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 69 20 96 - Fax 05 63 59 44 68